

Questionnaire CFE-Énergie

Monsieur Viry-Allemoz,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre campagne pour les élections européennes, la précision de vos questions en témoigne.

Commençons par noter que nous partageons votre constat du caractère crucial de la politique énergétique au niveau européen, qui engage à la fois notre indépendance, notre stratégie industrielle, et surtout notre avenir écologique.

Ainsi, vous retrouverez dans notre programme une série de mesures ambitieuses qui traduisent notre prise en compte de la politique énergétique, vous pouvez vous référer particulièrement à la deuxième partie de celui-ci.

C'est avec plaisir que nous saisissons l'occasion de vos questions pour développer notre programme :

Europe de l'Énergie :

1/ Vingt ans après les débuts d'une construction européenne de l'énergie réduite à un marché intérieur régi par la seule concurrence et les signaux économiques de court-terme, pensez-vous qu'il faille réorienter l'Europe de l'Énergie en faveur du défi climatique, de l'impératif industriel, des investissements de long terme et de la création d'emplois de qualité en Europe ?

Nous pensons effectivement qu'il faut réorienter l'Europe de l'Énergie en faveur de l'impératif industriel, des investissements de long-terme et de la création d'emplois de qualité en Europe, mais surtout en réponse à l'impératif climatique. Cependant, cette réorientation est empêchée par les dispositions des traités européens, il faut donc impérativement les renégocier ou y désobéir pour pouvoir mettre ces objectifs en œuvre.

Quel bilan tirez-vous de vingt années de libéralisation du secteur énergétique européen, notamment en matière de prix de l'énergie et de sécurité des approvisionnements énergétiques ?

Nous considérons de façon très critique le bilan de 20 ans de libéralisation forcenée du secteur de l'énergie. Elle a été conduite avec zèle par les instances de l'Union Européenne en vertu du dogme de la concurrence libre et non faussée inscrit dans les traités. Le domaine de l'énergie comme d'autres est trop important pour pouvoir être abandonné aux appétits des intérêts privés. La conduite stratégique qu'il requiert n'est permise que s'il est contrôlé par le secteur public, seul soucieux de l'intérêt général. Le démantèlement des monopoles publics contribuent à une augmentation des prix, et met en péril la sécurité des approvisionnements énergétiques de demain et d'après-demain du fait d'une recherche effrénée de profits au détriment des investissements massifs nécessaires et d'une mainmise croissante des acteurs privés.

Quelles nouvelles priorités assignez-vous à l'Europe de l'énergie ?

Au regard de l'urgence écologique, il est impératif de modifier les traités pour pouvoir réorienter l'Europe de l'Énergie vers la prise en compte de l'intérêt général humain. En particulier, il faut viser à l'horizon 2050 la neutralité carbone et 100 % d'énergies renouvelables, et dans ce contexte il faut reconnaître à l'énergie son statut de bien commun accessible à tous.

Soutiendrez-vous une évolution de l'approche européenne de l'énergie qui privilégierait moins l'approfondissement du marché intérieur et la concurrence pure et parfaite que la coopération autour de projets industriels ?

Au regard de ce qui précède, nous soutenons bien évidemment une approche énergétique sur le mode de la coopération plutôt que sur celui de la concurrence, qui est absurde face aux défis qui nous attendent.

2/ Considérez-vous que l'Union de l'Énergie doit viser un mix énergétique uniforme à la maille européenne via une convergence progressive des mix énergétiques ?

La seule convergence valable concernant le mix énergétique européen est l'objectif de la neutralité carbone et du 100 % renouvelable à l'horizon 2050. L'urgence écologique être l'horizon de toutes les stratégies énergétiques.

3/ Au-delà de la question du mix énergétique, le trilogue du Clean Energy Package conclu en décembre 2018 a démontré la nécessité de préserver la subsidiarité des États-Membres sur nombre de prérogatives en matière d'énergie, tarifs réglementés de vente et mécanismes de capacités pour n'en citer que deux. Pensez-vous que ce soit une bonne décision ?

Ce qui est important en matière d'énergie est la capacité pour les États à conduire une politique cohérente avec l'impératif écologique. Or, en l'état des traités, même s'ils conservent heureusement un certain nombre de compétences, les États ne peuvent les exercer que dans un cadre respectant la concurrence, ce qui contredit l'objectif écologique.

Faut-il laisser aux États-Membres, qui assument en dernier ressort la responsabilité de la sécurité énergétique des citoyens, la liberté de définir les outils qui permettent d'atteindre ces objectifs, et en particulier de service public dans l'intérêt de leurs citoyens ?

Ce qui doit primer est l'impératif écologique, les États doivent ensuite être libres des outils qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir. Cependant, étant donnée l'ampleur de la transition énergétique à accomplir, il nous semble que seule la forme de service public permettra d'y parvenir.

Dans cette perspective, êtes-vous favorable à la pérennité des tarifs réglementés de vente d'énergie ? Êtes-vous pour ou contre la mise en concurrence de concessions hydrauliques porteuses de missions de service public autour de l'électricité et des usages de l'eau ?

Dans cette perspective, il faut en finir avec le démantèlement des monopoles publics et la privatisation des actifs stratégiques. Il faut substituer à la logique de mise en concurrence qui préside à la remise en cause des tarifs réglementés et à la privatisation des barrages hydrauliques, la logique de l'intérêt général et de la coopération.

Faut-il concentrer l'Union européenne sur quelques priorités claires, comme le climat, et accepter de rapatrier des compétences au niveau national, y compris dans l'énergie ?

L'écologie est déjà une compétence de l'Union Européenne. Cependant, la suprématie des lobbys défendant des intérêts privés, et la logique de la concurrence inscrite dans les traités vont contre l'impératif écologique. L'un des impacts majeurs de l'Union européenne sur la politique énergétique est dû à politique de tout-concurrence qu'elle imprime sur l'intégralité du marché européen. C'est pourquoi il faut renégocier les traités pour clarifier l'intérêt général, plutôt que de se contenter de scinder les compétences spécifiques à l'énergie entre l'Union et les Etats. En cas d'échec de renégociation suffisamment profonde des traités, il faudra bien rapatrier les compétences au niveau des États pour pouvoir conduire la transition écologique.

Êtes-vous favorable au renforcement des pouvoirs du régulateur européen ACER ?

Le régulateur européen ACER est en charge de réguler les « marchés européens de l'énergie » et de coordonner les actions des régulateurs nationaux. Son existence met en évidence le caractère artificiel de la concurrence dans le domaine de l'énergie, qui est le fruit d'une politique délibérée. Si le renforcement des pouvoirs de l'ACER vise à étendre la mise en concurrence du secteur de l'énergie alors nous y sommes opposés.

Êtes-vous favorable au développement, sous l'impulsion de l'Union européenne, des communautés locales de l'énergie ? Pensez-vous qu'il faille mettre des garde-fous à ces communautés locales pour préserver les organisations énergétiques nationales et la péréquation tarifaire de certains États-Membres comme la France ?

Il nous semble pertinent d'inciter toutes les initiatives qui permettent de favoriser le développement des énergies renouvelables. La forme de communauté locale de l'énergie nous semble intéressante car elle permet l'implication des citoyens dans des choix locaux qui peuvent être difficiles. Cependant, il ne faut pas que cette initiative participe de l'extension de la logique de marché par les marges des réseaux énergétiques. Au contraire, il faut soumettre leur développement à une stratégie publique, qui assure la cohérence du réseau énergétique.

4/ Alors que le 21^{ème} siècle sera électrique, y compris dans les transports, et que la situation électrique du Venezuela démontre chaque jour que la sécurité d'alimentation électrique est un enjeu civilisationnel où le prix de l'électricité peut être celui de la vie, comptez-vous faire de la sécurité électrique la priorité de l'Europe de l'Énergie et si oui, comment ?

Nous partageons votre constat, l'énergie est un bien commun et il faut en garantir l'accès à tous. Il est inacceptable que des concitoyens soient en situation de précarité énergétique, et renoncent par exemple à se chauffer du fait d'une énergie trop chère. C'est pourquoi il faut absolument réglementer la production et la vente d'électricité, et d'énergie en général.

Défi climatique :

Dans le prolongement de l'accord de Paris de décembre 2015, l'Union européenne doit-elle viser la neutralité carbone à 2050, comme la France vient de le faire ?

Oui, c'est un engagement que nous défendons. Il faudrait d'ailleurs que le gouvernement français tienne ses engagements en la matière. Mais ce n'est pas suffisant, il faut aussi viser le 100 % renouvelable à l'horizon 2050, notamment du fait de l'incertitude qui demeure sur la notion de « neutralité carbone ». Un avis du CESE rappelait récemment que cet équilibre est difficile à évaluer et à atteindre compte tenu du déclin des puits de carbone naturels et de notre manque de connaissance sur leur potentiel réel.

L'Union européenne doit-elle mettre en place un prix plancher du CO₂ pour relever le défi de la neutralité carbone ?

Le système actuel de marché carbone prétend fixer un prix au carbone, mais s'est montré particulièrement déficient. Le fonctionnement de marché revient à laisser aux plus riches de payer pour polluer, lorsqu'ils ne reçoivent pas simplement des droits gratuits pour polluer. La fixation des prix par les mécanismes du marché n'a pas permis d'approcher un prix significatif pour le carbone. Ce marché entretient aussi des risques de spéculation et de bulles financières. Il est par ailleurs gangrené par la fraude à la TVA qu'il permet et qui fait perdre chaque année des milliards d'euros aux finances publiques. Nous en proposons donc l'abolition. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas rendre coûteuses les émissions de gaz à effets de serre. Au contraire, il faut être plus

rigoureux en posant des interdictions d'émissions et en taxant les émissions des grands pollueurs. Cette solution alimente les dépenses publiques nécessaires à la transition écologique et énergétique.

Doit-elle instaurer une taxe carbone européenne pour les secteurs non couverts par l'ETS (bâtiment, agriculture, transports y compris l'aviation et le transport maritime) ?

Une telle taxe n'aurait pas de sens si elle n'était que sectorielle. Nous sommes favorables à la mise en place d'une fiscalité carbone, mais celle-ci doit se faire de manière à réduire les inégalités sociales plutôt que de les accroître, et à financer précisément les investissements publics dans la transition écologique. Il semble nécessaire en priorité de taxer les plus gros pollueurs. En effet au niveau mondial les 50 plus gros émetteurs sont responsables de 73 % des émissions de gaz à effets de serre. En particulier nous souhaitons une fiscalité sur le kérosène et le carbone pour les secteurs comme l'aviation ou le transport maritime.

Doit-elle mettre en place une taxe carbone à ses frontières qui éviterait les « fuites de carbone » en taxant les importations en provenance de pays non vertueux en matière d'émissions de CO2 mais également en matière de RSE ?

Oui, nous souhaitons la mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe afin de mettre fin au grand démenagement du monde. Nous souhaitons par ailleurs taxer les produits en fonction de la distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de vente et la modalité de transport (une « taxe kilométrique »). Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place un protectionnisme solidaire aux frontières de l'Europe afin de rendre couteuses les importations venant de pays ne respectant pas le droit du travail ou des exigences écologiques élevées.

4/ L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et bas carbone, le stockage de l'énergie, les réseaux intelligents et la mobilité propre sont-ils selon vous les priorités du modèle européen de transition énergétique ?

Notre programme, l'avenir en commun met l'accent sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités propres notamment le rail, et sur des objectifs ambitieux sur les énergies renouvelables. Cependant les autres axes que vous mentionnez font partie de notre réflexion. Nous souhaitons créer un institut européen public de recherches sur la transition énergétique, et augmenter les budgets européens alloués à la recherche publique et à l'enseignement supérieur avec un objectif de 3% du PIB.

Doivent-ils au titre de l'objectif de la neutralité carbone devenir les priorités des financements européens, qu'il s'agisse du budget communautaire, du budget de la zone euro ou du fonds d'investissement stratégique ?

Il faut effectivement que ces axes deviennent des priorités de l'intervention de l'Union, et en particulier dans ses aspects budgétaires. Cependant les aspects énergétiques ne sont pas les seuls à prendre en compte, le défi écologique nous interpelle également sur les pertes de biodiversité, la dégradation des sols et des puits de carbones naturels, etc. Ainsi nous proposons en parallèle de refuser les coupes dans les fonds de la PAC et de la réorienter vers l'agriculture paysanne et écologique.

Doit-on exclure les investissements bas carbone du calcul du déficit public des États ?

Le problème n'est pas celui du calcul du déficit public, mais de son évaluation au regard de la règle européenne du maximum de 3% de déficit public. Cette règle ne repose sur aucun fondement théorique valable de l'aveu même de ses concepteurs. L'exclusion des seuls investissements bas carbone revient par ailleurs à prioriser l'écologie au-dessus de toute considération sociale. Or un volet social ambitieux est nécessaire afin de réaliser la transition écologique sans en faire payer le prix aux plus vulnérables. La gouvernance austéritaire de la zone euro, et notamment les critères de Maastricht, ne sont pas adaptés à l'ampleur du défi écologique et climatique car ils empêchent inutilement les marges de manœuvre des États-membres, en plus de générer des crises sociales.

Faut-il mobiliser la Banque Centrale Européenne ou créer une Banque européenne du climat sur ces enjeux en offrant à ces investissements bas carbone des conditions de financement des plus favorables (voire à taux zéro), considérant que ces investissements sont de nature à soutenir les industries européennes bas carbone et les emplois associés ? Ces financements Climat doivent-ils être assortis d'une préférence industrielle européenne ?

L'Union européenne est déjà dotée d'institutions qui pourraient répondre au défi écologique et climatique, mais les traités interdisent qu'elles le fassent. Il faut réformer les traités, non pour créer des institutions supplémentaires, mais pour donner des missions nouvelles et les moyens nécessaires à celles qui existent déjà pour qu'elles aient interviennent réellement sur l'urgence écologique et climatique. Il faut en effet mettre en place un vaste plan d'investissement public. L'idée de le financer par emprunt public auprès de la BCE qui prête déjà à taux zéro aux banques est une idée intéressante. Elle n'est cependant pas réalisable sans une modification du mandat et une remise en cause de l'autonomie de la BCE. Par ailleurs, placer les projets ainsi financés dans le cadre de concurrence libre et non faussée ne permet pas de garantir leur viabilité. Pour ces deux raisons, une rupture avec les traités européens nous semble absolument nécessaire pour réaliser les investissements de transition énergétique.

Souveraineté et énergie :

1/ Dépendance aux terres rares asiatiques, au gaz russe... quelle est votre vision géostratégique de l'Europe de l'énergie ? La dépendance croissante de l'Allemagne au gaz russe est-elle selon vous compatible avec le concept de souveraineté énergétique de l'Union européenne ?

Ne devrait-on pas plutôt privilégier une coopérative européenne d'achat de gaz ? Plus largement, quelle place voyez-vous au gaz dans le modèle européen de transition énergétique ?

L'objectif sur les énergies renouvelables permettra d'arriver à l'indépendance énergétique. C'est un objectif à poursuivre car il n'est en effet pas concevable d'être dépendant des puissances tierces. Vous mentionnez en outre la dépendance aux terres rares asiatiques. Elles sont un désastre écologique et social dans les pays où elles sont extraites, il est souhaitable de commencer par réduire notre consommation pour diminuer notre dépendance.

De manière générale nous sommes hostiles à toute subvention directe ou indirecte aux exploitations d'énergies fossile, une telle coopérative semble contrevenir à ce principe. Notons qu'à traités constants, une telle coopérative serait en tout état de cause contraire au droit européen. Les traités organisent notre impuissance énergétique.

2/ Alors que nous entrons dans un nouveau monde de concentration économique et de compétition géopolitique à l'échelle globale, où les États-Unis et la Chine mêlent de plus en plus étroitement influence économique, logiques de puissance voire guerre économique, comment l'Europe doit-elle réagir pour défendre au mieux les intérêts de ses citoyens et de son économie ?

Dans ce nouveau contexte mondial, il semble aberrant que l'Europe reste ouverte aux quatre vents du libre-échange sans se doter d'aucun moyen de contrôle ou de sanction dans la compétition acharnée qui a lieu. Nous souhaitons conduire une politique industrielle conséquente, recherchant l'indépendance de l'Europe et le soutien aux emplois et à la production responsable locale.

En somme, il faut rompre avec le dogme libéral et austéritaire et mettre en place un protectionnisme solidaire.

3/ Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) doit-elle réorienter sa politique de la concurrence ? Et si oui, comment et à quel périmètre : UE, espace économique européen (EEE), association européenne de libre-échange (AELE) ou autre ? En particulier, comme le rejet de la fusion Siemens-Alstom l'a mis en exergue, le droit européen de la concurrence doit-il être adapté au nouveau contexte économique mondial pour éviter que « l'Europe ne devienne l'idiot utile du village mondial » ?

Il semble évident que l'UE doit réorienter sa politique de concurrence qui empêche toute politique industrielle d'ampleur, à travers notamment l'interdiction des aides d'États et des concentrations qui permettent normalement la création de champions industriels.

Cela n'est possible qu'avec une réforme des traités, car ces principes sont présents dans l'ADN des traités et ce depuis l'origine de la construction européenne. Ce sera cette réforme qui déterminera le périmètre de son application. Le cas échéant il faudra, au niveau national, désobéir aux traités pour pouvoir mener malgré eux les politiques industrielles nécessaires pour s'adapter au défi climatique et écologique.

Ne doit-on pas plutôt viser la consolidation des grandes entreprises européennes afin de leur donner toutes leurs chances dans la compétition mondiale ? Si oui, dans quels secteurs économiques en particulier et comment comptez-vous vous y prendre pour y parvenir ?

Cela est impossible, sans modifier les traités. Notre horizon est de mettre fin à la guerre économique du marché mondial pour nous orienter vers un protectionnisme solidaire. Plutôt que de lancer nos grandes entreprises dans une arène économique internationale, nous souhaitons les protéger des remous de cette compétition afin qu'elles se développent et participent d'abord à la réalisation de l'intérêt général écologique et social en Europe.

De nombreux secteurs sont concernés par cette stratégie, tels que l'industrie, le numérique, la mobilité et l'énergie.

4/ Alors que la Chine mène une offensive réelle sur les infrastructures européennes, par des acquisitions ou via les investissements dans les nouvelles « routes de la soie », l'UE doit-elle mettre en place un contrôle des investissements extra-européens dans l'économie européenne, et en particulier dans le domaine des infrastructures stratégiques, dans le transport (portuaires, aéroportuaires, ferroviaires), le numérique ou dans l'énergie, ce afin de défendre la notion de souveraineté européenne ?

Il faut établir un contrôle des investissements, ce qu'empêchent les traités européens actuels.

Mais ces infrastructures ne sont achetées par la Chine que parce que nous les vendons. C'est absurde. Il faut stopper la braderie de nos actifs stratégiques, et particulièrement arrêter la privatisation et la destruction des services publics nécessaires à la transition énergétique. L'exemple de la privatisation de l'aéroport de Toulouse Blagnac est criant.

Ces ventes sont poussées par la Commission Européenne au nom de la concurrence, et consenties par le gouvernement actuel avec un certain zèle. Si la souveraineté européenne est à ce prix, alors mieux vaut défendre les souverainetés nationales en refusant le dogme de la concurrence.

Cela ne me semble pas contradictoire avec la première piste que vous mentionnez, mais cette piste est encore contraire aux traités européens. Le cas échéant une telle mesure pourrait être prise au niveau national en désobéissance aux traités.

Nous sommes favorables à une possession de ces actifs stratégiques énergétiques par des entités publiques qui défendront l'intérêt général. Qu'attendre des investisseurs européens qui se sont jetés sur les actifs grecs au moment où la Troïka imposait leur privatisation ? Défendront-ils ces actifs stratégiques ou chercheront-ils à tout prix à en tirer du profit ?

Politique industrielle

1/ La politique climatique, la politique énergétique et la politique industrielle de l'Union européenne doivent-elles être conçues et déployées indépendamment ou faut-il les aligner ? Si oui, comment comptez-vous y parvenir ?

La politique climatique doit subordonner et guider la politique énergétique et la politique industrielle de l'Union Européenne, mais aussi de tous les États-membres. Une manière simple de s'assurer de cela est d'inscrire la règle verte dans les traités, afin de ne pas prélever à l'écosystème plus de ressources renouvelables qu'il ne peut reconstituer.

Cette subordination, en revanche, ne peut se faire dans le système actuel, au risque de faire la transition écologique contre les intérêts des citoyens et notamment des plus vulnérables. L'écologie sera populaire ou ne sera pas, compte tenu de la crise des inégalités sociales que connaît la France et l'Europe. Pour cet raison, l'Etat doit réinvestir le champ politique et économique. Il doit notamment s'affranchir des règles empêchant le financement par la création monétaire et le déficit public, pour piloter la transition écologique tout en accompagnant la société vers un système social durable et juste.

2/ Dans cette perspective industrielle, plutôt que favoriser les importations chinoises au détriment des équipementiers européens sous prétexte de préserver la compétitivité des énergies renouvelables comme elle vient de le faire avec la fin des droits de douane sur les panneaux solaires chinois, la Commission européenne doit-elle davantage subordonner ses choix de politique énergétique à l'exigence d'une politique industrielle européenne, avec l'objectif de développer des filières industrielles européennes qui sont source d'emplois durables et qualifiés en Europe ? Quelles mesures préconisez-vous pour y parvenir ?

La perspective qu'a adopté la Commission européenne est celle du dogmatisme du marché, mais faire venir des panneaux solaires de l'autre bout du monde pour conduire la transition énergétique chez nous est absurde. L'observation du secteur photovoltaïque montre que le libre marché n'est pas en capacité de suivre une trajectoire écologique cohérente.

La faiblesse de notre industrie ne témoigne-t-elle pas justement de l'absence de stratégie industrielle au niveau de l'Etat ? Dans le contexte actuel de concurrence globalisée, il faut mener une politique industrielle (qui implique un vaste plan d'investissement public) de concert avec un protectionnisme solidaire.

A cet effet, nous proposons de mettre en place une taxe carbone et une taxe kilométrique aux frontières, pour différencier les produits selon leurs conditions de production et de transport. Nous souhaitons revoir le droit à la concurrence et l'impossibilité des aides d'Etat afin de faciliter l'émergence de champions industriels des renouvelables en France. Enfin, nous voulons mettre en place un programme de recherche publique ambitieux, et créer un institut européen public de recherche dans la transition écologique et énergétique.

Plus généralement, de quels outils l'Europe doit-elle disposer pour déployer une politique industrielle bas carbone ?

Que proposez-vous pour mettre l'Union européenne à la pointe du développement des technologies de rupture de la transition énergétique ?

Il faut tout d'abord préserver ce qui fonctionne bien. Ainsi le démantèlement des services publics nécessaires à la transition énergétique (train, barrages hydroélectriques etc..) doit cesser.

Ce ne sera pas suffisant et il faut se donner des moyens à la mesure du défi. Il faut donc se doter d'un plan de transition énergétique ambitieux. Celui-ci doit prévoir une sortie concertée du nucléaire et du charbon ainsi qu'un investissement massif dans la transition énergétique. Il faut donc arrêter de subventionner les énergies fossiles, et abandonner le marché carbone, qui ne fonctionnent pas au profit d'interdictions strictes d'émission et de taxes sur les plus gros pollueurs.

La recherche fondamentale est également nécessaire, et c'est pourquoi nous proposons la création d'un institut européen public de recherche dans les énergies renouvelables.

Ambition sociale et capitalisme européen :

1/ Alors que de plus en plus de voix réclament une transition juste, quelle ambition sociale avez-vous pour l'Union européenne, et en particulier dans le secteur énergétique où la profondeur des mutations impose dialogue social de qualité, développement des compétences et exemplarité dans l'accompagnement des transitions professionnelles ?

Nous partageons ce désir d'une transition juste et organiser l'harmonisation sociale par le haut au sein de l'espace européen. Cela implique de rompre avec la logique des traités qui organisent le tout-marché et le dumping social au sein de l'Union Européenne

Tout d'abord il faut commencer par éviter les régressions en cours. Pour cela il faut reconnaître une clause de non-régression sociale, revenir à une durée de travail de 48h hebdomadaire maximum, abolir la directive des travailleurs détachés, mettre en place des écluses douanières internes à l'UE pour éviter les délocalisations. Pour organiser l'harmonisation sociale par le haut, plusieurs pistes existent. Étendre l'application du droit syndical le plus favorable, accorder la suprématie aux conventions internationales de l'OIT si elles sont plus favorables, consacrer la suprématie du droit du travail sur le droit de la concurrence en cas de conflit. En parallèle de l'instauration d'un SMIC à 75 % du salaire médian doublé d'un mécanisme de convergence rapide entre les pays, il faut instaurer un salaire maximum européen.

2/ Êtes-vous favorable, pour faire face aux excès de la financiarisation de l'économie, d'un capitalisme débridé d'inspiration anglo-saxonne et aux appétits du capitalisme d'État de certains pays, à la mise en œuvre d'un capitalisme européen, fidèle à la culture et à l'histoire de l'Europe, et en particulier de son modèle d'économie sociale de marché ?

Le marché comme unique mode d'organisation de la production porte en lui des contradictions qui empêchent de lui faire confiance pour répondre au défi de la transition énergétique. Il ne s'agit de venir à bout du marché, mais de passer du règne du tout-marché à la règle verte. Le capitalisme n'est pas un modèle pertinent pour y parvenir.

Parce que l'énergie est un bien essentiel porteur d'enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux mais aussi industriels, économiques et géopolitiques pour l'avenir de l'Europe, pensez-vous que les énergéticiens européens aient un rôle particulier à jouer dans le développement du capitalisme européen ? Si oui, lequel ?

Il faut faire de l'énergie un bien commun, dans cette perspective politique les énergéticiens ont évidemment un rôle à jouer. Cependant il faut que ce soit l'intérêt général qui les guide et non le seul intérêt privé et l'appât du gain. Cette condition nous semble impossible à assurer au sein d'un système capitaliste.

Dans cette perspective, et en particulier dans le secteur énergétique, l'Europe doit-elle privilégier un modèle d'entreprise reposant sur une gouvernance plus responsable et plus participative, c'est-à-dire plus ouverte à ses parties prenantes, guidée par la responsabilité sociale ? Si oui, comment ?

Nous sommes en accord avec les principes de gouvernance responsable et participative, mais le principe de responsabilité sociale ne nous semble pas suffisant. L'intérêt général semble un meilleur guide pour conduire la transition écologique.

Et parce que les défis sociétaux, sociaux, industriels et climatiques font porter au secteur énergétique des enjeux majeurs de démocratisation et de participation citoyenne, considérez-vous que l'Europe doive s'inspirer du modèle allemand et désormais des dernières avancées française pour développer un modèle de gouvernance d'entreprise démocratique et participatif par une présence accrue des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance, et ainsi donner corps au capitalisme européen ?

Nous soutenons la présence des salariés dans les conseils d'administration de manière générale. Au demeurant, la forme coopérative offre un modèle de gouvernance démocratique et participatif qui mérite d'être encouragé pour répondre aux défis sociétaux, industriels et climatiques.

La démocratisation des prises de décisions ne doit cependant pas se cantonner à la sphère interne des entreprises. L'Union européenne, qui se présente pourtant comme une institution démocratique, fonctionne sur la base de mécanismes écartant ou capturant la parole citoyenne. Pour cette raison, nous souhaitons renforcer le pouvoir du parlement européen en lui donnant l'initiative législative et un pouvoir d'enquête sur les lobbies et la Commission. Nous voulons aussi forcer la Commission à donner des suites législatives aux initiatives citoyennes européennes (ICE) et mettre en place un RIC européen et une possibilité de motion de censure citoyenne sur la Commission. Par ailleurs, les citoyens européens devraient disposer d'un pouvoir de révocation contre les eurodéputés.

3/ Pensez-vous qu'il faille améliorer le dialogue social européen mais aussi harmoniser le droit social et la fiscalité des entreprises à l'échelle de l'Europe pour éviter un dumping social qui participe à la désaffection de citoyens pour un projet européen en perte de sens social ?

Il faut en effet harmoniser le droit social vers le haut. Nous avons évoqué quelques pistes dans la réponse à la première question de cette partie. Quant à la fiscalité des entreprises, nous sommes en faveur d'un impôt plancher sur les bénéfices des sociétés. Nous souhaitons aussi une liste noire crédible de paradis fiscaux qui comprenne les paradis fiscaux européens comme l'Irlande, le Luxembourg, etc. Notre constat est que cette direction est impossible à prendre dans le cadre des traités actuels, et c'est pourquoi notre priorité est de les renégocier en profondeur.

En s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux, l'Europe doit-elle se doter de critères de convergence sociale pour rapprocher les législations liées au travail, à la santé ou aux retraites ?

C'est absolument nécessaire, mais les traités actuels obligent à une toute autre politique.

Faut-il ainsi, par exemple, conditionner l'octroi des fonds européens au respect de certains critères sociaux et amener les États de la zone euro à respecter des critères précis en matière sociale, comme en matière économique et qu'ils puissent être sanctionnés en cas de non-respect, portant ainsi sur les fonds baptismaux un « Maastricht social » ?

Il faut transformer l'euro afin qu'il serve l'emploi et la transition écologique. Aujourd'hui le traité de Maastricht est le prétexte à un gouvernement austéritaire de la zone euro qui est néfaste. Cependant, la suppression des fonds européens ne semble pas pertinente. Elle serait une double peine pour les populations, qui, bénéficiant déjà d'un niveau de protection sociale moindre, pâtiraient plus durement de la suppression de ces fonds.

Pensez-vous qu'un alignement du droit social puisse se faire vers le haut ou faudra-t-il que les pays les plus avancés en termes de droit social remettent en question leurs niveaux de protection ?

Oui, cet alignement non seulement peut, mais doit se faire par le haut ! A cet effet, nous souhaitons établir en droit européen une clause de non-régression sociale.

Quelle place donnez-vous au dialogue social pour relever les défis de la transition énergétique ? Comment peut-on le renforcer ?

Nous défendons une vision de l'écologie populaire qui ne peut se faire au détriment des travailleurs ou des consommateurs, il est donc nécessaire que chacun puisse être entendu. La délibération démocratique nous semble être la meilleure garantie possible.

4/ Êtes-vous favorable à la création d'un fonds d'accompagnement des transitions liées aux mutations du secteur énergétique européen avec l'objectif de réussir les transitions professionnelles et sociales induites ?

Oui, il est indispensable d'accompagner les travailleurs dans le cadre de la transition énergétique. Mais transition énergétique ne veut pas dire pertes d'emplois immédiates ni définitives. Au contraire les compétences techniques des travailleurs du secteur énergétique sont indispensables pour réaliser la transformation du secteur. L'arrêt et le démantèlement de certains sites prendra du temps et nécessitera beaucoup de savoirs techniques.

Politique fiscale et commerciale :

1/ Au-delà du débat sur la convergence énergétique, défendez-vous la convergence fiscale au sein de l'Union pour mettre fin au dumping fiscal qui bénéficie aux paradis fiscaux internes à l'Union tels que le Luxembourg ou l'Irlande au détriment de leurs partenaires européens ?

Absolument ! La convergence fiscale passe par la reconnaissance de l'existence de paradis fiscaux internes à l'Europe comme vous le faites.

Cependant, même en l'absence de consensus sur la question au niveau européen, il est possible de mettre en place une politique en ce sens au niveau national avec l'impôt universel.

Trouvez-vous normal que le Luxembourg revendique un droit de regard sur le mix énergétique de ses voisins, trop favorable au nucléaire selon lui, alors qu'il refuse le droit de regard sur ses propres pratiques fiscales ?

Vous pointez là un bon levier d'action pour parvenir à un accord sur la renégociation des traités.

2/ Les engagements climatiques, la réalité de leur réciprocité et la coopération doivent-ils conditionner la signature par l'Union européenne d'accords commerciaux avec des tiers extérieurs ? L'Union européenne doit-elle réserver la signature de ces accords aux seuls pays signataires de l'accord de Paris et respectant leurs engagements ?

Soutiendrez-vous une évolution de la politique commerciale de l'Europe visant à ce que les entreprises européennes ne soient pas systématiquement empêchées de pénétrer les marchés extérieurs à l'Union ou qu'à tout le moins les conditions d'une véritable réciprocité d'accès aux marchés soient garanties ?

Plutôt que de signer de nouveaux accords commerciaux de libre-échange, il faut promouvoir des relations commerciales fondées sur les principes de la Charte de la Havane de 1948 (coopération et co-développement). Cependant exiger que nos partenaires commerciaux respectent les engagements climatiques internationaux est impératif et passe par le protectionnisme solidaire et non par l'approfondissement du libre-échange et de nouveaux accords. Ces derniers comme le CETA reconnaissent aux multinationales un droit de regard sur les politiques menées, et un droit de faire prévaloir leurs profits contre des politiques de transition énergétique.

3/ Alors que les classes moyennes sont les grandes victimes des choix opérés par les décideurs pour résoudre la crise financière de 2008, avec un accroissement des inégalités dans la société européenne, comment comptez-vous restaurer la justice sociale et fiscale qui est essentielle à l'adhésion des citoyens européens au projet politique européen ?

Nous avons déjà présenté de nombreuses mesures permettant de restaurer la justice fiscale et sociale dans les questions précédentes. Mais vous soulignez à bon droit que les décideurs ont pris des décisions contre les intérêts et la volonté des peuples. Il faut que cela cesse. C'est pourquoi nous soutenons l'instauration d'un référendum révocatoire pour les dirigeants et députés européens, et l'existence d'une motion de censure citoyenne pour renverser la Commission même si les députés y sont opposés.

Et plus largement... :

1/ Pensez-vous que les décisions relatives à l'énergie doivent se prendre à la majorité ou par consensus ?

Avant toute chose nous souhaitons l'instauration de la règle verte dans les traités, cette révision des traités devra également trancher cette question de compétence.

2/ Pensez-vous que la France sur certains projets puisse avancer de façon privilégiée avec certains États Membres seulement ? Si oui, lesquels ?

L'urgence climatique commande d'avancer au plus vite avec les pays qui seront d'accord, quels qu'ils soient. En plus des pays membres de l'Union Européenne nous pouvons proposer des coopérations autour de la mer méditerranée. Ainsi nous proposons d'étendre le réseau Natura 2000 au pays du Maghreb s'ils le souhaitent ainsi qu'aux eaux profondes de la Méditerranée.

3/ Dans la mesure où les États-Unis n'ont aucun scrupule à utiliser Wall Street et le dollar comme des instruments de leur politique étrangère, l'Union européenne doit-elle davantage développer ses outils financiers propres et promouvoir l'usage international de l'euro ? Et si oui, comment ?

L'euro n'a pas vocation à devenir un instrument de domination européenne qui se substituerait au dollar. Nous proposons de lutter contre l'hégémonie du dollar en créant une monnaie commune de réserve mondiale en coopération avec les BRICS.